



DOCUMENT DE CANDIDATURE POUR UNE BOUTIQUE « CREATEURS »

## Festival Les Escales 2024

DATES DU FESTIVAL : VENDREDI 19, SAMEDI 20, DIMANCHE 21 JUILLET

Nom & prénom de l'exposant :

Nom de la boutique :

Typologie de produits vendus (*exemple : bijoux, vêtements, tatouage, massage, ...*) :

Statut juridique (*personne morale*) :

Adresse postale :

Téléphone portable :

Mail :

### A fournir avant le 28 avril 2024 :

Dossier de présentation structure et produits :

Document de candidature signé :

RIB :

Assurance :

Extrait K-Bis :

Justificatif de domicile :

Chèque de réservation :

### Quand le dossier sera accepté (fin mai), à fournir avant le 16 juin 2024 :

Noms des trois personnes (maxi) par stand :

- ...
- ...
- ...

Chèque de paiement (162 €uros HT)

Le Festival Les Escales propose pour la cinquième année aux spectateurs des « boutiques éphémères » de créateurs. Il s'agit pour le festival de promouvoir et de faire connaître la création locale (Saint-Nazaire, CARENE), départementale et régionale. Dans la ligne artistique du festival qui promeut les jeunes musiciens, groupes et djs, nous souhaitons également faire vivre également le territoire avec des créateurs locaux. Les créateurs pourront y proposer des produits et/ des services originaux (non industrialisés). Une rue commerçante sera installée sur le site du festival. Chaque emplacement aura un stand bâché de 9m<sup>2</sup> (3m x 3m), sauf stands avec véhicules (camionnettes) ou autres (caravanes). Nous préciser obligatoirement si c'est le cas.

*NB : Vos propositions sont libres. La qualité, la diversité des propositions et l'originalité sont recherchées.*

Avant de faire acte de candidature les créateurs, désirant participer au festival Les Escales et y tenir un stand, sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des documents ci-après. Ces documents permettent de visualiser l'ensemble des possibilités et des contraintes liées à la tenue d'un stand.

**Les candidats s'engagent à être présents et ouverts pendant toute la durée du festival aux horaires indiqués par Les Escales, soit :**

- **Vendredi 19 juillet : de 18 heures à 2 heures 30 du matin**
- **Samedi 20 juillet : de 18 heures à 2 heures 30 du matin**
- **Dimanche 21 juillet : de 18 heures à minuit 30 du matin**

**Tout éventuel démontage chaque soir ne pourra se faire qu'à partir de 4 heures le vendredi et samedi et 2 heures le dimanche. Le Festival est gardienné la nuit, mais les objets présents dans chaque stand restent de la responsabilité de chaque participant.**

**Le nombre d'emplacements est limité.**

**Le choix se fera donc :**

- 1- Sur la qualité de la proposition,**
- 2- Sur l'équilibre des types de produits proposés,**
- 3- Dans le cadre du respect :**
  - **du cahier des charges,**
  - **des critères énoncés**

**Esprit général de la manifestation :**

Le festival Les Escales veut mettre en avant les valeurs d'hospitalité propres à une ville portuaire, les notions d'échange, de tolérance et de convivialité. Ces valeurs sont omniprésentes et déterminent une qualité d'accueil que les artistes et le public apprécient tout particulièrement.

Cette notion d'accueil signifie que Les Escales tentent de tout mettre en œuvre pour que, d'année en année, la manifestation gagne en originalité et en qualité de services au public. Depuis son origine, la manifestation a fait le choix d'associer les acteurs du territoire dans un même esprit : offrir la meilleure image possible de notre ville aux spectateurs et visiteurs.

La possibilité est ainsi offerte aux créateurs, forces actives de la ville et de la région, de participer aux Escales.

Les créateurs vont contribuer à la qualité de l'accueil et à l'ambiance.

La participation au Festival signifie un engagement contractuel dont il convient de mesurer les avantages mais aussi les contraintes. En outre il convient que les créateurs suivent l'évolution du festival Les Escales en répondant aux souhaits du public et de l'organisation. Les Escales ayant un nombre limité d'emplacements sur le site ont donc déterminé des critères et un règlement de participation.

C'est à partir de votre projet, de vos propositions en correspondance avec nos attentes et celles du public et dans la diversité des propositions, que s'effectuera le choix des participants.

## CAHIER DES CHARGES

La sélection des stands se fera dans la dernière semaine de mai.

Les candidats devront présenter un projet en rapport avec l'esprit du festival. Ce projet couvrira les domaines suivants :

### Produits :

La qualité et l'originalité des produits sont recherchées.

Les produits présentés ne peuvent provenir d'une fabrication en grand nombre et issus du circuit commercial général.

Merci de joindre à votre dossier des photos de vos produits.

### Décoration du stand :

Nous attachons une grande importance à la décoration et à la scénographie. Dans ce cadre, nous vous demandons de proposer une décoration de votre stand.

Le choix se fait en partie non négligeable sur la qualité de la décoration que vous projetez.

L'aménagement de votre stand sera assuré par vos soins (tables, chaises, portants, vitrines, luminaires, ...). Les appareils électriques forts consommateurs d'électricité de type bouilloire, etc... ne sont pas autorisés.

### Qualité de l'accueil et du service proposés :

Un affichage des prix devra obligatoirement être visible par le public.

### Paielements :

Le Festival Les Escales mets en place un système paiement « cashless » sur le site.

Cela signifie que les spectateurs ne paieront qu'avec une carte magnétique spécifique au festival qu'ils créditeront soit en avance soit sur site dans des espaces dédiés.

Un appareil cashless sera remis à chaque stand.

A l'issue du festival les recettes encaissées avec la carte cashless seront restituées par virement bancaire.

Les terminaux de paiement cashless seront fournis par Les Escales.

Une formation au fonctionnement simple du système cashless vous sera dispensée.

Véhicules : Aucun véhicule de ceux qui tiennent un stand ne sera accepté sur site passé 14 heures chaque jour d'ouverture du festival.

Respect de la législation : Chaque exposant devra respecter les législations fiscale et du travail en vigueur.

Sécurité : Chaque exposant devra mettre en place dans son stand un extincteur avec date de validité en cours.

## LES CRITERES

### **Conditions à remplir :**

- Le demandeur doit résider (ou avoir son entreprise), par ordre de préférence :
  - o Saint-Nazaire & CARENE
  - o Loire Atlantique
  - o Pays de la Loire
- Remise du dossier complet (*L'acte de candidature devra impérativement être rempli et signé par le demandeur*).
- Projet écrit décrivant par le détail la proposition, la motivation, l'installation de la boutique, les tarifs pratiqués,

*NB : Seules les personnes morales peuvent déposer une candidature. Tous les statuts juridiques sont acceptés.*

## EMPLACEMENTS & TARIFS

**Taille des emplacements :**

9m<sup>2</sup> (3m x 3m)

**Tarif :**

162 euros HT pour les trois jours. Les Escales émettront une facture avec TVA.

Ce tarif comprend le droit de place et l'accès pour trois personnes, le tout pour trois jours.

Chaque exposant devra donner le nom et prénom des trois personnes présentes avant le 24 juin 2023.

Sont compris dans ce tarif :

- Tente bâchée de 9m<sup>2</sup>
- Alimentation électrique (1 prise de 16A)

Tout l'aménagement des stands, la sécurité et la surveillance des biens, sont de la responsabilité et à la charge de chaque exposant. Les assurances correspondantes sont à la charge des exposants.

Fait à .....

Le .....

Nom

Signature